

Luxembourg, le 28 mars 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et à Madame la Ministre de la Santé :

« En Juillet 2019, la Cour constitutionnelle a jugé que le règlement grand-ducal du 17 juin 1993 fixant la liste des équipements et appareils qui ne peuvent être acquis par les médecins et médecins-dentistes pour leur cabinet médical « constitue une restriction à l'exercice de la profession libéral du médecin ».

En conséquence, l'équipement lourd de radiologie ne peut être réservé aux seuls établissements hospitaliers. Toutefois, l'absence de tarifs couvrant les frais directs et indirects de tels équipements lourds rend difficile leur acquisition pour des centres médicaux extrahospitaliers.

En outre, l'impossibilité d'obtenir le remboursement par la Caisse nationale de santé des examens radiologiques effectués en dehors de l'hôpital pourrait conduire à une médecine à deux vitesses, dans laquelle seuls les patients aisés seraient en mesure de payer de tels examens.

Il nous revient maintenant que les représentants du ministère de la Sécurité sociale et du ministère de la Santé n'étaient pas présents lors de la dernière réunion de la commission de nomenclature, ce qui a rendu impossible toute prise de décision sur la question de la tarification des examens radiologiques extrahospitaliers.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et à Madame la Ministre de la Santé :

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Madame et Monsieur les Ministres, peuvent-ils confirmer que les représentants des deux ministères n'ont pas participé à la dernière réunion de la commission de nomenclature ? Dans l'affirmative, pourquoi les représentants étaient-ils absents ?*
 - *Quand la question de la tarification sera-t-elle à nouveau abordée ?*
 - *Madame et Monsieur les Ministres, ne sont-ils pas d'avis qu'une médecine à deux vitesses résulte précisément de l'absence de tarifs pour la radiologie extrahospitalière dans la nomenclature ?*
- »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Carole HARTMANN
Députée



Gilles BAUM
Député